



Évaluation à l'accueil (EA) interRAI (SIIR) : utilisation de l'algorithme de réadaptation comme outil d'aide à la prise de décisions

Qu'est-ce que l'algorithme de réadaptation?

L'algorithme de réadaptation est une échelle à 5 niveaux qui sert à identifier les personnes qui pourraient avoir besoin de services de réadaptation, en particulier la physiothérapie et l'ergothérapie.

Comment fonctionne-t-il?

Les notes de l'algorithme de réadaptation vont de 1 à 5. Plus la note est élevée, plus la personne pourrait bénéficier de services de réadaptation. Si la personne fait l'objet d'une demande visant l'initiation ou la poursuite de soins palliatifs, l'algorithme de réadaptation ne s'applique pas.

Quels sont les critères utilisés pour le calcul de la note de l'algorithme de réadaptation?

Le calcul de la note de l'algorithme de réadaptation repose sur 7 éléments d'évaluation ainsi que sur le résultat de l'indice d'autonomie :

- Initiation ou poursuite de soins palliatifs (B2c)
- Performance dans les AVQ : Locomotion (C2e)
- Capacité relative aux AIVQ :
 - Préparation des repas (D3a)
 - Tâches ménagères de routine (D3b)
 - Gestion des médicaments (D3c)
 - Escaliers (D3d)
- Changement du niveau d'évaluation des AVQ (D4)
- Indice d'autonomie

Quels en sont les avantages?

Sur le plan clinique

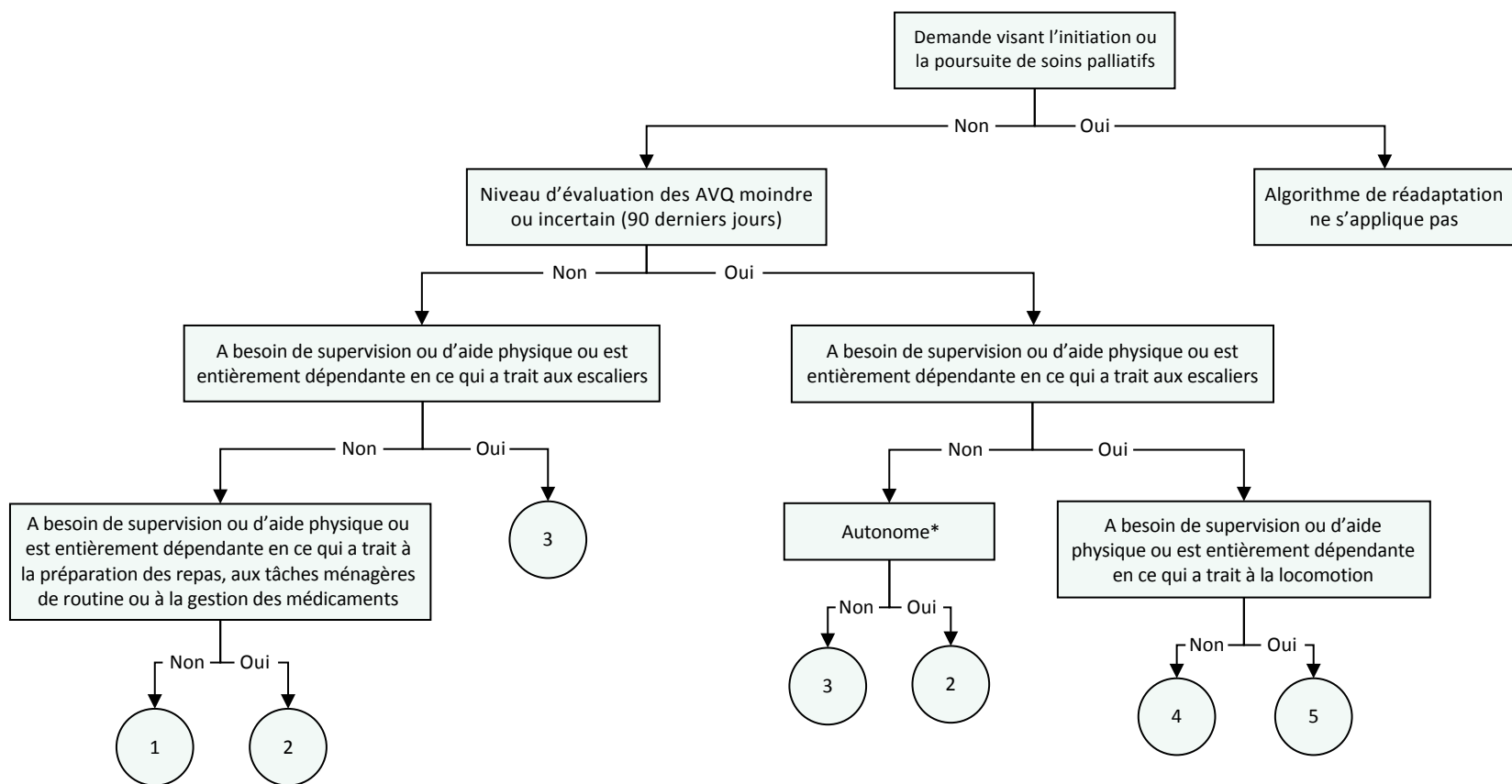
- Les personnes qui obtiennent une note de 3 ou plus pourraient avoir besoin de services de physiothérapie ou d'ergothérapie dans la collectivité.

Sur le plan organisationnel

- Favorise la prise de décisions uniformes par le personnel des services à domicile.



Arbre de décision



Remarques

* La personne est non autonome si

- elle présente des déficiences en ce qui concerne les habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes;
- a besoin de supervision ou d'aide physique pour le bain, le transfert pour le bain, l'hygiène personnelle, l'habillage du bas du corps ou la locomotion.

AVQ : activités de la vie quotidienne.

AIVQ : activités instrumentales de la vie quotidienne.



Annexe

Texte de remplacement pour l'image

Voici le processus décisionnel qui sous-tend l'attribution d'une note pour l'algorithme de réadaptation : si la personne fait l'objet d'une demande visant l'initiation ou la poursuite de soins palliatifs, l'algorithme de réadaptation ne s'applique pas. Si la personne ne fait pas l'objet d'une demande visant l'initiation ou la poursuite de soins palliatifs et n'affiche pas un niveau d'évaluation des activités de la vie quotidienne (AVQ) moindre ou incertain (au cours des 90 derniers jours), mais a cependant besoin de supervision ou d'aide physique ou est entièrement dépendante en ce qui a trait aux escaliers, alors la note pour l'algorithme de réadaptation est 3. Si la personne ne fait pas l'objet d'une demande visant l'initiation ou la poursuite de soins palliatifs, n'affiche pas un niveau d'évaluation des AVQ moindre ou incertain et n'a pas besoin de supervision ou d'aide physique ou n'est pas entièrement dépendante en ce qui a trait aux escaliers, mais a cependant besoin de supervision ou d'aide physique ou est entièrement dépendante en ce qui a trait à la préparation des repas, aux tâches ménagères de routine ou à la gestion des médicaments, alors la note pour l'algorithme de réadaptation est 2; si la personne n'a pas besoin de supervision ou d'aide physique ou n'est pas entièrement dépendante en ce qui a trait aux escaliers, à la préparation des repas, aux tâches ménagères de routine ou à la gestion des médicaments, alors la note pour l'algorithme de réadaptation est 1. Si la personne ne fait pas l'objet d'une demande visant l'initiation ou la poursuite de soins palliatifs, affiche un niveau d'évaluation des AVQ moindre ou incertain (au cours des 90 derniers jours) et a besoin de supervision ou d'aide physique ou est entièrement dépendante en ce qui a trait aux escaliers et à la locomotion, alors la note pour l'algorithme de réadaptation est 5; si la personne a besoin de supervision ou d'aide physique ou est entièrement dépendante en ce qui a trait aux escaliers, mais pas en ce qui a trait à la locomotion, alors la note pour l'algorithme de réadaptation est 4. Si la personne ne fait pas l'objet d'une demande visant l'initiation ou la poursuite de soins palliatifs, affiche un niveau d'évaluation des AVQ moindre ou incertain (au cours des 90 derniers jours), n'a pas besoin de supervision ou d'aide physique ou n'est pas entièrement dépendante en ce qui a trait aux escaliers, et n'est pas autonome, alors la note pour l'algorithme de réadaptation est 3; si la personne est autonome, alors la note pour l'algorithme de réadaptation est 2. La personne est considérée comme étant non autonome si elle présente des déficiences en ce qui concerne les habiletés cognitives dans la prise de décisions quotidiennes ou si elle a besoin de supervision ou d'aide physique pour le bain, le transfert pour le bain, l'hygiène personnelle, l'habillage du bas du corps ou la locomotion.

© 2022 Institut canadien d'information sur la santé

interRAI CA © interRAI Corporation, Washington (D.C.), 1994-2022. Modifié avec permission pour utilisation au Canada en vertu d'une licence accordée à l'Institut canadien d'information sur la santé.

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Évaluation à l'accueil (EA) interRAI (SIIR) : utilisation de l'algorithme de réadaptation comme outil d'aide à la prise de décisions* [aide-mémoire]. Ottawa, ON : ICIS; 2022.